

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°22

**ERRATUM**

à la circulaire n° 115013/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 1er novembre 2011 relative aux conditions générales de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2014.

*Du 30 décembre 2012*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ERRATUM à la circulaire n° 115013/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 1er novembre 2011 relative aux conditions générales de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2014.**

*Du 30 décembre 2012*

NOR D E F D 1 1 5 2 1 0 5 Z

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 115013/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 10 novembre 2011 (BOC N° 52 du 16 décembre 2011, texte 17).

*Référence de publication :* BOC N°2 du 13 janvier 2012, texte 22.

---

La circulaire n° 115013/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 10 novembre 2011 est modifiée comme suit :

1. Dans les références de l'entre deux barres.

Au lieu de :

« Arrêté du 8 août 2011 (n.i. BO ; JO du 30 août 2011, texte n° 1). » ;

Lire :

« Arrêté du 8 août 2011 (JO n° 200 du 30 août 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 45/2011). ».

2. Dans le titre l'annexe II.

Au lieu de :

« FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF À L'ADMISSION À L'UNE DES FORMATIONS. » ;

Lire :

« FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF À L'ADMISSION À L'UNE DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES. ».